



Règlement pour les visites de groupe

L'AQVA est heureuse de vous souhaiter la bienvenue à son programme au Yacht-club de Pointe-Claire. Les membres de notre personnel ont pour tâche de s'assurer que nos clients naviguent en toute sécurité, tout en s'amusant. Afin de faire une sortie en toute sécurité, certaines directives doivent être observées dans l'intérêt des personnes s'adonnant à la voile, du personnel et des autres membres du Yacht-club de Pointe-Claire.

Nous apprécierions que les groupes de voile respectent les consignes suivantes :

1. Le nombre total de navigateurs et d'accompagnateurs ne doit pas dépasser un maximum de huit navigateurs et de quatre accompagnateurs (sauf si d'autres arrangements ont été pris avec le gérant de l'AQVA.)
2. Les personnes s'adonnant à la voile doivent porter un gilet de sauvetage avant d'aller sur le quai. L'AQVA peut fournir des gilets de sauvetage au besoin.
3. Notre quai est un quai flottant, donc il n'est pas stable. Pour cette raison SEULE la personne s'adonnant à la voile et UN accompagnateur peuvent se rendre sur le quai, accompagné d'un membre du personnel de l'AQVA. AUCUNE personne supplémentaire ne doit se trouver sur le quai. Si une personne n'aide pas directement les gens à se rendre au bateau et à y prendre place, nous lui demanderons de quitter le quai. Dans des circonstances spéciales, comme pour la prise d'une photo, on peut demander à un membre du personnel d'indiquer le moment opportun.
4. Afin d'optimiser le temps disponible, veuillez vous assurer que les personnes s'adonnant à la voile sont prêtes dès leur arrivée. Elles doivent porter des vêtements appropriés (dans l'éventualité où elles se feraient mouiller ; il fait souvent plus froid sur l'eau que sur la terre ferme), elles doivent avoir changé leurs chaussures, avoir appliqué leur écran solaire, etc. Nous demandons aussi que, si possible, toute personne qui sera transférée par lève-personne arrive avec leur toile de transfert déjà en place. L'AQVA peut fournir une toile au besoin.
5. Nous vous demanderons de compléter un mini-profil de chaque navigateur et de nous le faire parvenir au moins 48 heures avant la visite. Ceci nous permettra de mieux planifier les sorties afin que chaque participant reçoive le maximum d'expérience sur l'eau.
6. Les personnes s'adonnant à la voile doivent informer les membres du personnel de la façon la plus sécuritaire pour eux de se rendre sur le quai et d'en revenir (s'appuyer sur quelqu'un pour marcher, obtenir l'aide d'une personne pour pousser un fauteuil roulant, etc.). Ne tentez pas de vous rendre sur le quai avant d'avoir donné ces informations à un membre du personnel de l'AQVA et de vous être assuré que la procédure sera sécuritaire.
7. Veuillez rappeler aux personnes s'adonnant à la voile d'informer leur instructeur de tout besoin spécial pouvant survenir pendant la navigation (communication, fatigue, etc.).
8. Veuillez vous assurer que toutes les personnes s'adonnant à la voile ont bien lu et signé le formulaire d'autorisation avant de prendre place dans les embarcations.

J'ai lu et compris les directives ci-dessus. Je prendrai toutes les mesures nécessaires pour garantir que nos participants respectent les lignes directrices.

Signature : _____ Date : _____

Witness signature: _____ Date : _____